

## LION D'AFRIQUE (*Panthera leo*)



**PROPOSITION :** CoP17 Prop. 4 préparée par le Niger, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, le Rwanda et le Togo pour le transfert de toutes les populations de *Panthera leo* de l'Annexe II à l'Annexe I conformément à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

### RECOMMANDATION D'IFAW : SOUTENIR

#### Biologie et distribution

On estime qu'il existait un million de lions d'Afrique (*Panthera leo*) sur le continent africain à l'époque précoloniale où ils occupaient toutes les niches écologiques à l'exception des déserts les plus secs et des forêts tropicales les plus humides. Cependant, les populations de lion ont considérablement diminué du fait d'abattages aveugles à la suite de conflits entre l'homme et l'habitat sauvage, de la perte des habitats, de la disparition des proies, de la chasse pour la viande de brousse et de la chasse sportive.

En 2015, l'UICN a analysé les populations de lion et en a déduit, sur la base des meilleures données disponibles, que sur les trois dernières générations de lion, 43 % avait disparu (soit 43 % de disparition sur 21 ans : de 1993 à 2014). Cette analyse illustre les estimations faites à l'échelle mondiale selon lesquelles il resterait moins de 20 000 lions en Afrique.

Deuxièmes félins en termes d'importance, les lions étaient autrefois présents en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Ouest. Désormais, hormis une petite population qui subsiste en Inde, ils se trouvent en Afrique subsaharienne. Les lions sont les plus sociaux des félins, vivant le plus souvent en groupes appelés « troupes ». Ces troupes ont une agrégation relativement stable pouvant être répartie en plus petits groupes sur l'aire de répartition. Ce sont des chasseurs généralistes, connus pour traquer, chasser et tuer ensemble leurs proies.

Le développement et l'accroissement de la population humaine - ainsi que l'accroissement proportionnel des terres nécessaires au bétail et aux cultures - ont multiplié les interactions et les conflits avec les lions entraînant alors, en représailles, l'abattage des lions qui s'attaquaient au bétail et aux personnes. De plus, un commerce soutenu de produits issus du lion et la chasse aux trophées ont conduit au déclin de certaines populations où l'exploitation est plus intense.



### Statut de protection

---

Depuis 1975, les lions d'Afrique sont inscrits à l'Annexe II de la CITES de par leur inclusion dans la famille des félidés, Felidae, laquelle figure cette année dans son intégralité sur la liste.

Par ailleurs, plusieurs pays de l'aire de répartition et de consommation ont instauré des restrictions - voire des interdictions totales - à l'importation et/ou à l'exportation de lions et de produits issus du lion, telles que des interdictions de chasse aux trophées de félins au Botswana et des restrictions à l'importation de trophées de chasse de lions dans des pays comme l'Australie et la France. Récemment, les États-Unis ont inscrit les lions en vertu de la loi américaine sur les espèces menacées (*US Endangered Species Act*), ce qui réduira considérablement l'importation de tous les produits issus du lion et mettra un terme à leur vente aux États-Unis.

### Conséquences du commerce

---

Le commerce des lions et de parties de leur corps est considérable. Le commerce des os de lion à des fins médicinales semble être en constante augmentation et la chasse aux trophées, mal gérée et non durable, demeure un sujet d'inquiétude dans de nombreuses régions où la chasse aux lions sauvages est un sport.

Une analyse de la base de données du commerce de la CITES indique que 15 428 parties de lion ont

été importées vers des pays de consommation entre 2004 et 2012 (soit 1 714 parties en moyenne par an) et que 23 559 ont été exportées par des pays de l'aire de répartition (soit 2 617 parties en moyenne par an). Près de la moitié (48 %) de l'ensemble des articles importés entre 2004 et 2012 issus des lions d'Afrique inscrits dans la base de données de la CITES étaient des trophées de chasse. Par ailleurs, le commerce du trophée du lion ne cesse d'augmenter : le commerce des trophées de chasse de lions d'Afrique entre les nations a augmenté entre 2004 et 2014. Sur le plan statistique, cette augmentation est la plus importante parmi les 20 taxons les plus commercialisés au monde comme des trophées de chasse.

Les anciennes hypothèses selon lesquelles les populations de lion d'Afrique sont abondantes et en bonne santé ont été contredites par de récentes études et analyses qui font état d'une dégradation de la situation déjà désastreuse. Il convient d'appliquer le principe de précaution en commençant par éliminer les menaces importantes facilement identifiables telles que le commerce non durable.

### Recommandation d'IFAW

---

IFAW appelle les Parties à **SOUTENIR** la proposition du Niger *et al* de transférer toutes les populations de lions d'Afrique de l'Annexe II à l'Annexe I.